

Orientations pour l'évaluation de la PE
les critères et leurs composantes

Les critères	Les composantes ¹ du critère	Remarques
Pertinence ou adéquation à la situation et à la consigne	1-Adéquation au type (et/ou au genre) ² .	1-Une production est dite adéquate du point de vue type (ou genre) si elle en vérifie les caractéristiques c'- à- d les traits les plus essentiels (règles et structure). Ses indicateurs sont la présence dans le texte de l'élève des caractéristiques fondatrices (mais pas nécessairement exhaustives) du type (ou genre). Par exemple une structure narrative et des personnages évoluant dans une progression chronologique sont des indicateurs de l'adéquation au type quand la consigne demande de narrer.
	2-Adéquation au thème	2-Une production est dite adéquate au thème demandé si le thème général du texte de l'élève est celui demandé dans le libellé. Son indicateur est la fréquence de termes relatifs à ce thème. Par exemple s'il s'agit dans le libellé du travail pendant les vacances, on est censé voir dans la production de l'élève la récurrence de termes qui se rapportent au travail et aux vacances. Autre exemple, s'il s'agit du portrait d'un boulanger, on est censé trouver dans la production de l'élève, des termes qui se rapportent à l'univers de la boulangerie : (ingrédients, ustensiles, actions, ...).
	3-Adéquation au volume demandé	3- L'exigence quant au volume de la production demandée n'est pas une pratique courante dans nos traditions scolaires, mais c'est une norme comme d'autres, à laquelle les élèves seront confrontés tôt ou tard. En deçà d'une certaine limite, l'exiguïté (ou le peu de longueur) du produit montre que la réflexion est encore à un stade superficiel et primaire, les idées pas encore suffisamment formalisées et affinées. Au-delà d'une certaine limite, le produit devient assimilable à une logorrhée trahissant une réelle difficulté à hiérarchiser et à distinguer l'essentiel de l'accessoire. Dans l'état actuel des pratiques enseignantes, qui n'accordent souvent pas assez d'importance à cet aspect, il serait plus équitable de ne le pénaliser que dans des limites très restreintes et de façon proportionnelle (aux bornes minimale et maximale du volume exigé), en attendant que les élèves y soient suffisamment entraînés.

¹ - Les **composantes** du critère **ne sont pas** les **indicateurs**. On est encore dans une dimension abstraite du critère, qui est composé de plusieurs éléments. L'indicateur est une propriété concrète et observable dans le produit de l'élève, qui témoigne de la vérification du critère. Il est **particulier** au sujet à traiter.

² - **Les curricula actuels insistent surtout sur les types et leurs caractéristiques**, bien que la catégorie du genre puisse se révéler plus opérationnelle dans la classification et la description, et partant, la production des textes. Ce qui serait probablement pris en considération dans les réformes à venir. **Néanmoins, dans l'état actuel des choses, l'évaluation ciblera les apprentissages requis et suffisamment consolidés compte tenu des curricula encore en vigueur et des instructions relatives aux derniers allègements.** Ainsi par ex. les règles d'écriture propres au genre épistolaire ne seront pas pénalisées si la consigne de production écrite, dans une tentative de donner du sens à l'activité d'écriture - à travers sa présentation comme scénario d'une situation de communication - consiste en l'écriture d'un message adressé à un juge. Encore un exemple : dans le cas d'un texte (explicatif ou argumentatif ou incitatif...) destiné au journal de l'école ou du lycée, ne sont pas « pénalisables » les aspects propres à l'écriture journalistique...

	4-Adéquation aux acteurs de la situation de communication quand le libellé le commande.	4-Dans l'état actuel des pratiques enseignantes, qui n'accordent souvent pas assez d'importance à cet aspect, il serait plus équitable de ne le pénaliser que dans des limites très restreintes, en attendant que les apprentissages relatifs soient solidement implantés.
Cohérence et cohésion	<p>Progression thématique, (progression dans les idées : pour celui qui lit la production, au fil du texte, et à mesure qu'il avance dans sa lecture, des informations nouvelles sur le thème/sujet/situation viennent s'ajouter à celles qui sont déjà là).</p> <p>Reprises anaphoriques (les référents des substituts lexicaux et grammaticaux sont clairs et facilement identifiables).</p> <p>Liens et mots de liaison (logiques, chronologiques. Spatiaux)</p>	<p>Il n'est pas facile de décomposer la cohérence d'un texte et de la mesurer mathématiquement. Nombreuses sont en effet les références qui se contentent de la définir intuitivement : « c'est quand on lit et qu'on comprend », ou encore, « quand le texte ne contient pas d'incohérence ou de contradiction interne ». Tant il est vrai que la cohérence ne résulte pas d'une équation ou de l'application directe d'une ou de plusieurs règles. C'est plutôt une impression globale du lecteur/correcteur qui n'est alerté qu'en cas de difficulté:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ou bien le texte produit est d'emblée parfaitement intelligible. ▪ Ou bien il y a une (ou plus d'une) petite (s) incohérence (s) ponctuelle(s) qui ne gêne(nt) pas la compréhension. ▪ Ou bien il y a une (ou plus d'une) incohérence (s) qui gêne(nt) ou ralentit (ssent) la compréhension sans l'empêcher: le lecteur/correcteur se voit obligé de relire pour comprendre. ▪ Ou bien le texte est plus ou moins, voire, carrément décousu. <p>L'important c'est que la notation tienne compte de ces différences et les traite équitablement et proportionnellement, compte tenu de la note minimale et de celle maximale réservées à ce critère.</p> <p>Nous avons quand même voulu décrire le phénomène en termes plus précis (au risque de paraître « techniciste ») et amorcer une réflexion sur les indices textuels qui le traduisent. L'enjeu étant que l'enseignant puisse identifier et nommer le type d'incohérence dont peut souffrir une production, afin d'amener l'élève à en prendre conscience et à le formaliser, le mettre en mots, pour pouvoir rectifier pendant la phase de remédiation ou dans des productions à venir.</p>
Utilisation correcte des outils de la langue	<p>Syntaxe.</p> <p>Lexique général.</p> <p>Orthographe lexicale et grammaticale.</p> <p>Emploi des temps et des modes.</p>	
Mise en page et lisibilité	<p>Paragraphes bien délimités.</p> <p>Propreté et absence de ratures.</p> <p>Lisibilité de l'écriture.</p>	

Remarques :

- 1- La note relative à chaque critère doit être proportionnelle au degré de maîtrise ou de vérification de ce critère. Si la copie témoigne d'une maîtrise totale du critère, il est tout à fait logique que la note attribuée pour ce critère soit la note pleine.
- 2- Il s'agit de critères minimaux, ou de base. Des critères supplémentaires, comme l'originalité du produit par exemple, qui est un critère de perfectionnement, peuvent paraître légitimes et être revendiqués par des enseignants. Mais l'originalité est un concept relatif qui dépend de la culture, du goût et de la sensibilité du correcteur, et qui est donc toujours plus ou moins entaché de subjectivité. Nous avons donc pris le parti de ne pas en tenir compte *dans l'épreuve officielle*, conformément à notre souci de promouvoir un maximum d'équité et de réduire les écarts de notation.